CHAMPIONNATS DE FRANCE SUP RACE

Cahier des charges pour dossier de candidature

PRINCIPE GENERAL

- Les Championnats de France Stand Up /Paddle Board / Race constituent la manifestation phare du calendrier sportif fédéral. A ce titre la FFS est maître d'œuvre et propriétaire de l'organisation des Championnats de France.

- La FFS fixe chaque année, la date des Championnats de France en fonction des contraintes des calendriers sportifs internationaux.

- Les Championnats de France sont organisés par la FFS et un ou plusieurs co-organisateurs ces derniers étant obligatoirement des structures affiliées à la Fédération Française de Surf (Club, Comités Départementaux ou Régionaux).

- Les championnats de France sont ouverts au SUP race dans les catégories d'âge représentatives de leur discipline. Ces catégories d'âge sont fixées dans le règlement sportif de la FFS.

- L'inscription définitive aux championnats de France de chaque compétiteur se fera à la réception d'un règlement de 30€ par compétiteur et par discipline

- Les Championnats de France se dérouleront sur une période de 3 jours selon les formats de compétitions et quotas par catégories d'âge et disciplines, précisés dans le Règlement sportif de la FFS, et suivant le programme :

 Jour 1 : Longue distance 14'

 Jour 2 ou 3 : Longue distance 12'6 ou Beach Race

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Tout club, Comité Départemental ou Régional souhaitant postuler à l'organisation des Championnats de France, doit en faire candidature auprès de la FFS, en déposant le dossier de candidature suivant.

Seuls les dossiers complets déposés avant la date limite de dépôt fixée par la FFS lors de l'appel d'offres, seront étudiés.

Les dossiers de candidature devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Une présentation du ou des co-organisateurs : entités, moyens, partenaires, personnels...,
- Le contrat de partenariat ci-joint en double exemplaires, portant sur l'engagement du ou des co-organisateurs à respecter scrupuleusement le cahier des charges joint dans ce document.
- Le courrier de la commune accordant la compétition,
- le budget prévisionnel selon l'imprimé « fiche action » joint en annexe,
- un descriptif du ou des sites de compétition choisis et des équipements dont ces sites peuvent ou pourront disposer (parking, commerces, toilettes,.....),
- Le programme des courses sur les 3 jours avec la description des parcours prévus.
- une description des moyens matériels, financiers et humains dont le ou les co-organisateurs pourront disposer,
- la présentation succincte des événements hors compétition pouvant être organisés (cinéma, musique…….).

RESPONSABILITES DES ORGANISATEURS

- L'organisation technique et sportive des Championnats de France relève de la responsabilité du Département Technique de la Fédération Française de Surf.

- Le déroulement du Championnat de France relève de la responsabilité du Directeur de Compétition nommé par le Département Technique de la Fédération. Il sera assisté dans sa tâche du Délégué Sportif nommé par le Département Technique de la FFS.

- L'organisation matérielle du Championnat de France relève de la responsabilité du ou des co-organisateurs (club et/ou comité Départemental ou Régional).

- La promotion et la communication des Championnats de France relèvent de la responsabilité du Département Promotion - Communication de la Fédération Française de Surf en partenariat avec le ou les co-organisateurs et les partenaires de cette manifestation. Le plan média des Championnats de France sera élaboré par le Département Promotion – Communication de la FFS, en partenariat avec les différents acteurs de la manifestation.

Le suivi des préparatifs de l'organisation sera assuré par un comité de pilotage composé :

- du Président du Département de la Vie Fédérale ou son représentant,

- du Directeur Technique National ou de son représentant au titre du département Technique de la FFS,

- du Président du Club et/ou des comités Départementaux ou Régionaux co-organisateurs ou leurs représentants,

- du Président du Département Communication – Promotion ou son représentant,

- le maire de la Commune où sont organisés les Championnats de France ou son représentant.

LES PARTENARIATS

Les partenaires privés

La Fédération Française de Surf, maître d'œuvre et propriétaire des Championnats de France, se réserve le droit de rechercher des partenaires sur l'ensemble des Championnats de France.
La recherche des partenaires est réalisée conjointement par la FFS et le ou les co-organisateurs.
Tous les partenariats devront être en conséquence soumis à l'accord de la FFS.

En conséquence, la FFS délègue aux co-organisateurs la recherche de partenaires sous certaines conditions :

- ces partenariats ne pourront pas concurrencer les partenaires de la FFS dans leur domaine privilégié, la FFS informera alors, le ou les co-organisateurs des domaines réservés de partenariats
- ces partenariats ne pourront en aucun cas porter atteinte à l'image des Championnats de France.
- Ces partenariats devront apporter une contribution suffisante en numéraire, ou en échange marchandise.

La FFS pourra apparaitre sur la communication des championnats de France : des partenaires propres à l'événement mais aussi des partenaires institutionnels de la FFS.

La commercialisation des supports promotionnels des Championnats de France (Tee shirts, sacs…) devra également être soumise à l'accord préalable de la FFS.

Les partenaires institutionnels

Le ou les co-organisateurs auront toute l'attitude pour négocier des partenariats avec leur Mairie, Conseil Général et/ou Régional.

A ce titre, la Fédération se tiendra à leur disposition pour toute aide ou appui, leur permettant de finaliser et de défendre leurs dossiers de demandes de financements ou d'aides matérielles, auprès de ces institutions.

ENGAGEMENT DE LA FFS

En tant que responsable de l'organisation technique et sportive des Championnats de France,

la FFS s'engage à :

Convoquer un staff technique d'officiels composé de :

- 1 délégué sportif,
- 1 directeur de compétition,

Inviter au titre de la représentation fédérale :

- Le Président de la FFS et les représentants du Conseil d'Administration,
- Les représentants de la Direction Technique Nationale,
- Les salariés de la Fédération Française de Surf impliqués dans l'organisation.

Dans ce cadre, la Fédération précisera aux co-organisateurs, 30 jours à l'avance, le nombre exact des membres du staff à héberger en chambre double catégorie 2 étoiles, à proximité immédiate du site de compétition.

Etablir les classements fédéraux

- classements fédéraux par catégories et disciplines,

Assurer la communication et promotion des championnats

Définir et produire en relation avec le ou les co-organisateurs et les différents partenaires, la communication (affiche, site internet dédié, programme de la compétition, ….)

Communiquer sur www.surfingfrance.com sur le championnat de France : planning prévisionnels...

Communiquer auprès des licenciés, clubs et comités régionaux de la FFS, sur le Championnats de France.

Communiquer vers les médias et autres : diffusion d'infos, interviews...,

Assurer dans les conditions prévues, l'affichage des différents partenaires de l'événement et de la FFS.

et plus généralement toute action permettant de valoriser auprès du grand public l'image des Championnats de France.

Aider financièrement l'organisation des Championnats de France

Une aide financière de la FFS de 2 000€ TTC sera accordée au club et/ou comités co-organisateurs.

Le versement de l'aide financière au club organisateur se fera sur présentation de justificatifs de dépenses (factures) à hauteur du montant correspondant.

Fournir les médailles

Toutes les médailles (or, argent et bronze) pour les 3 premiers dans chaque discipline et catégorie d'âge (conformément au règlement sportif) seront fournies par la FFS.

ENGAGEMENT

DU OU DES CO-ORGANISATEURS

Dans le cadre de l'organisation des championnats de France le ou les co-organisateurs s'engagent à :

Collecter les droits d'inscriptions

Le co-organisateur collectera les droits d'inscriptions des compétiteurs de l'épreuve et confirmera la liste définitive des engagés au staff technique.

Assurer les inscriptions et confirmations

En collaboration avec le FFS, le co-organisateur collectera les inscriptions des compétiteurs et assurera les confirmations afin d'éditer et de communiquer, chaque veille de compétition, une liste de départ pour chaque épreuve.

Mettre à disposition le matériel de compétition

- le matériel de gestion des inscriptions et des confirmations.
- 1 jeu de 200 lycras numérotés de 1 à 200 affichant le logo de la FFS et des partenaires de la compétition.
- 1 jeu de 3 Lycras numérotés de 1 à 3 pour la remise des prix.
- le matériel de chronométrage : en fonction du nombre de compétiteurs, le co-organisateur s'engage à mettre en place un système de chronométrage efficace et fiable, à l'abri des intempéries. Un double chronométrage manuel devra obligatoirement être mis en place pour chaque épreuve.
- le matériel permettant de matérialisation des départs et des arrivées : beach flags, haut parleur/porte-voix, barrières…
- une sono avec micro HF permettant l'animation des différents moments des championnats de France (départs, arrivées, briefings, remises des prix).
- un dispositif de caméra qui filmera, en champs fixe, la totalité de l'arrivée de chaque épreuve.

Assurer les briefings et les départs

Le co-organisateur mettra à disposition un beach marshal qui aura en charge la tenue des différents briefings de course et le lancement des départs de chaque épreuve.

Assurer l'animation des compétitions

Prévoir un animateur : départs, arrivées, remises des prix…

Assurer l'organisation matérielle de la compétition dans le respect des règles de sécurité :

- **Aménagement des sites de compétition :**

Structure Pool technique – VIP – Partenaires - Presse :

Prévoir 1 structure si possible en dur (ou algéco), avec séparations, d'au moins 50 m2 minimum, équipée de tables de réception, chaises, réfrigérateurs, cafetière…, permettant l'accueil et le travail des personnes concernées. Cette structure devra également être équipée de prises en nombre suffisant, d'un photocopieur, de connexions Internet haut débit.

Lignes de départ et d'arrivée :

Pour chaque course, une ligne de départ devra être matérialisée par une zone spécifique dégagée pour les compétiteurs, par des beach flags ou tout autre moyen. Prévoir une tente Pop-up afin d'assurer le chronométrage au sec.

Une tente vestiaire/compétiteurs :

Prévoir une tente type pop-up permettant aux compétiteurs de se changer et de se mettre à l'abri.

Parcours Beach race :

Prévoir des bouées et leur mise en place pour matérialiser le parcours de la Beach race.

Estrade :

Prévoir une estrade ou un plateau surélevé de 4m X 2m pour la remise des prix,

Sonorisation complète des lieux de briefing et de départ des courses:

Prévoir des haut-parleurs très longue portée pour annonce des informations et des arrivées, présence d'un technicien ainsi qu'un animateur sur les heures de compétition, 1 micro HF sans fil.

Barrières municipales :

A prévoir suivant implantation du site.

Prévoir le gardiennage du ou des sites de J- 1 à J+1.

Les Structures (tentes, bungalow..) devront être en parfait état et conforme aux normes CTS. Un double des certificats de conformité et du contrat d'assurance couvrant l'événement devront être donnés à la FFS.

Prendre à sa charge pendant la période de compétition :

Les frais d'hébergement avec petit déjeuner de J moins 1 au dernier jour de la compétition du staff officiel (habitant à plus de 20km).

Les frais de restauration du midi (repas froid et une boisson) les jours de compétition pour l'ensemble du staff.

Les frais de restauration du soir pour ceux qui sont hébergés (entrée, plat, dessert + 1 boisson).

La FFS fournira à l'organisateur une liste précise des personnes devant être pris en charge dans ces conditions.

Tout frais supplémentaire (hors période précitée) sera à la charge des personnes concernées. Toute personne ne figurant pas dans cette liste devra assumer la totalité des frais qu'elle aura engagés

Organiser la remise des prix

Mettre en place l'organisation matérielle de la remise des prix.

Assurer l'animation de la remise des prix.

Assurer la sécurité des compétiteurs

Assurer la police de la plage pour maintenir le spot de compétition vierge (Beach race).

Respecter le cahier des charges de l'autorisation de manifestation accordée par l'autorité maritime compétente et assurer la sécurité et le sauvetage des compétiteurs sur l'ensemble des compétitions.

Assurer la sécurité des compétiteurs, notamment lors de la Beach Race, par l'utilisation d'un jet-ski. Ce jet-ski sera équipé d'une barquette. Des moyens de communication étanches permettront de prévenir l'équipage du jet-ski.

Et plus généralement prendre toute disposition permettant d'assurer la sécurité des compétiteurs, des organisateurs, et du public.

Prévoir un espace dégagé en permanence, permettant d'accéder au poste de secours le plus proche ou de procéder à une évacuation rapide des blessés.

Disposer des numéros de téléphone des services de secours et prévoir tout moyen permettant de les prévenir rapidement (plan de secours).

Plus généralement assurer l'organisation matérielle des compétitions dans le respect des règles de sécurité, avec au minimum :

- L'aménagement du site principal de compétition.
- L'aménagement des sites annexes de compétition.
- L'habillage du site : mise en place des drapeaux, banderoles ou, tout autre support fournis par les annonceurs et par la FFS. (Voir en annexe plan type d'implantation de site)
- Un dispositif de tri sélectif des déchets (voir annexe : tri sélectif des déchets)
- Le gardiennage du site.

Prendre les dispositions administratives nécessaires au bon déroulement de la compétition :

Accord du Maire.

Accord des Affaires Maritimes.

Arrêté municipal permettant de définir la zone de compétition et de l'interdire à toutes activités autres que celles de la compétition pendant la durée des épreuves.

Autorisation du Maire ainsi que de la Commission de Sécurité Départementale de sécurité lorsque des infrastructures métalliques sont montées sur un site de compétition (gradins), avant le début de la compétition

A l'issue de la compétition fournir le budget définitif de la compétition

CONTRAT DE PARTENARIAT

ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Lieu de compétition :

La Fédération Française de Surf représentée par (titre et Nom) :

-

Le ou les co-organisateurs représenté (és) par (Titre, Nom, adresse Mail, Tél) :

-

-

-

s'engagent par ce contrat à respecter le présent cahier des charges.

Faire pour valoir :

Les organisateurs

Le ……

La FFS

Le ……

Le Club organisateur

Le ……

Le Comité Départemental

Le ……

Le Comité Régional

Apposé pour chaque co-organisateur la signature le cachet de l'organisme
Fait en plusieurs exemplaires : 1 pour la FFS et 1 pour chaque co-organisateur

MODELE DE BUDGET A RESPECTER IMPERATIVEMENT

PREVISIONNEL : AVEC LE DOSSIER DE CANDIDATURE

REALISE : AVEC LA DEMANDE DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION FFS

CHARGES	Montant Prévu	Montant Réalisé	*PRODUITS*	Montant Prévu	Montant Réalisé
I. Charges directes affectées à l'action			**I. Ressources directes affectées à l'action**		
60 - Achat			70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises		
prestations de services					
Achats matières et fournitures			74- Subventions d'exploitation(1)		
Autres fournitures			Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)		
61 - Services extérieurs			-		
Locations			-		
Entretien et réparation			-		
Assurance			Région(s):		
Documentation			-		
62 - Autres services extérieurs			Département(s):		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			-		
Publicité, publication			Commune(s):		
Déplacements, missions			-		
Services bancaires, autres			-		
63 - Impôts et taxes			Organismes sociaux (à détailler):		
Impôts et taxes sur rémunération,			-		
Autres impôts et taxes			-		
64- Charges de personnel			Fonds européens		
Rémunération des personnels,			CNASEA (emploi aidés)		
Charges sociales,			Autres aides, dons ou subventions affectées		
Autres charges de personnel			-		
65- Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		
66- Charges financières			Dont cotisations		
67- Charges exceptionnelles			76 - Produits financiers		
68- Dotation aux amortissements			78– Reprises sur amortissements et provision		
II. Charges indirectes affectées à l'action			**II. Ressources indirectes affectées à l'action**		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
Total des charges			Total des produits		
86- Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévole			Dons en nature		
TOTAL			**TOTAL**		

Rappel : Le total des charges doit être égal au total des produits